

FLEURIEUX·SUR·L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 11 juin 2026

## Délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoir : 3

Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal :

22 mai 2026

L'an deux mil vingt six, le cinq juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Magali PICARD), Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Alain BENISTY) et Jérôme JEANPIERRE (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON).

Absent : Olivier CHAMBE

### 2026-34 délibération relative à la désignation de délégués pour l'élection des sénateurs

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs a fixé la date de ces élections au dimanche 27 septembre 2026.

La circulaire préfectorale E-2026-19 du 11 mai 2026 a rappelé la nécessité pour les conseils municipaux de se réunir le vendredi 5 juin 2026 pour désigner les titulaires et les suppléants.

L'arrêté préfectoral n°69-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués et de suppléants à élire par les conseils municipaux dans le cadre de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026, a fixé à 5 le nombre de titulaires à désigner et à 3 le nombre de suppléants.

Les articles L. 289 et R. 133 du Code Electoral précisent que les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend un secrétaire, Raphaël DELOIN, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Alain BENISTY et Jean-Michel GOLFIER pour les conseillers les plus âgés et Caroline MIRANDA et Léo MOLINIE pour les conseillers les plus jeunes.

Monsieur le Maire a fait appel aux candidatures.

M. Aymeric GIRARDON a proposé une liste intitulée « Fleurieux Sénatoriales 2026 ».

Monsieur le Maire a constaté le dépôt d'une seule liste, composée de 5 titulaires et 3 suppléants.

Monsieur le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants sans débat à bulletin secret.

Il a été procédé au vote tel que consigné dans le procès-verbal de désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrage exprimés : 18

Majorité absolue : 8

La liste « Fleurieux Sénatoriales 2026 » a obtenu 18 voix.

Monsieur le Maire proclame donc la liste « Fleurieux Sénatoriales 2026 » élue et cite les noms :

- des 5 titulaires Aymeric GIRARDON, Isabelle BONNET, Alain BENISTY, Elvine LEON et Léo MOLINIE ;
- des 3 suppléants Magali PICARD, Vincent PEYRE et Eva DRUT.

Le Maire  
Aymeric GIRARDON



Le secrétaire de séance  
Léo MOLINIE

